

ARRÊTÉ DU MAIRE
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
POUR CAUSE DE TRAVAUX

Référence : 220704.2 POL-CIRC

Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la voirie routière ;

CONSIDÉRANT la demande de travaux Electricité, création / renforcement réseau basse tension, qui doivent être réalisés entre le n° 1 et le n° 5 rue des Rosiers à Brax, par la société INEO SUEZ, sise 15 chemin de la Chasse, ZI En Jacca à COLOMIERS (31770) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1 : **A compter du 18 juillet 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022**, la société **INEO SUEZ** est autorisée à procéder aux travaux Electricité, création / renforcement réseau basse tension, **entre le n° 1 et le n° 5 rue des Rosiers à BRAX.**

Article 2 : La durée prévue des travaux est de 75 jours.

Article 3 : Pendant cette période, ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- **circulation** : **Mise en place d'un alternat** par feu ou par panneau manuel,
Occupation d'une file,
Occupation du trottoir.
- **cheminement piétonnier** : Mise en place d'une voie de passage sécurisée.
- **stationnement** : Le stationnement sera interdit et gênant sauf pour l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : La mise en place et la maintenance de la signalisation ainsi que le nettoyage et la remise en état des voiries seront à la charge du pétitionnaire.

Article 5 : M. le Commandant de Gendarmerie, M. le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brax, le 04 juillet 2022

Le Maire,
Thierry ZANATTA